



Communiqué de presse des organisations syndicales  
CFDT, CFE-CGC et CGT du 13 avril 2015

## La Bourse de Paris : un plan de licenciement massif d'un tiers des effectifs

La direction du groupe Euronext, Bourse de Paris, annonce ce jour que les deux sociétés du groupe localisées à Paris, Euronext Paris et Euronext Technologies, lancent un plan de licenciement massif de 101 postes sur les 353 postes soit le tiers des effectifs parisiens.

Pourtant, le groupe Euronext a publié des performances financières inégalées (cf. le communiqué de presse d'Euronext du 25 février 2015) :

- Un chiffre d'affaires 2014 (458 millions d'euros) en hausse de 18,6 % soit près de 4 fois l'objectif (5 %) ;
- Les volumes échangés sur les marchés au comptant d'Euronext ont augmenté de 29 % au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (à fin mars) ;
- Une marge opérationnelle qui s'établit à 45,8 % au niveau du groupe (pour un objectif moyen terme de 45 %) et 50 % pour Euronext Paris ;
- Un résultat net 2014 qui a progressé de 35 % ;
- Le doublement du cours de l'action depuis l'introduction d'Euronext en juin 2014 et la 2<sup>ème</sup> meilleure performance de l'indice SBF 120 (valeurs de l'indice SBF 120 regroupant les plus grandes sociétés cotées) sur les 6 derniers mois.

Les motifs avancés par la direction sont :

- L'habituel critère de la sauvegarde de la compétitivité ;
- La poursuite des efforts d'économies pour les porter à 80 millions d'euros afin d'atteindre un taux de marge opérationnelle de 53 % (un niveau supérieur à toutes les sociétés cotées à Paris sur le SBF 120).

Pour réaliser ses économies la direction d'Euronext considère que le seul moyen de parvenir à ses objectifs passe par le licenciement de près d'un tiers de ses effectifs à Paris.

Les organisations syndicales condamnent ce projet et s'opposeront par tous les moyens à sa mise en œuvre parce qu'elles estiment :

- Qu'un groupe qui dégage de tels résultats, qui a une trésorerie conséquente doit intégrer l'ensemble de ses personnels dans toutes ses perspectives de développement ;
- Que cette décision est dangereuse pour la santé mentale et physique des salariés qui sont déjà en nombre insuffisant pour faire face à la charge de travail ;
- Que cette décision est dangereuse pour la pérennité économique de l'entreprise, pour l'écosystème du secteur financier du pays.

Pour joindre l'intersyndicale :

- CFDT : Sylvie Larrède au 06 46 33 51 69 et Dominique Orenge au 06 11 14 76 98
- CFE-CGC : Nafissatou M'Baye-Racine au 06 60 19 45 41
- CGT : Patrice Crosas au 06 95 57 50 03 et Vincent Fortun au 06 61 53 89 33